



*Communiqué de presse  
Paris, le 23 octobre 2017*

## **251 logements sociaux prévus sur l'îlot Saint-Germain (Paris 7<sup>e</sup>)**

Lundi 16 octobre, a été signé le protocole de cession des terrains de l'îlot Saint-Germain (ex ministère des Armées) à Paris, dans le 7<sup>e</sup> arrondissement entre le ministère des Armées, la ville de Paris et Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, ayant mandat de négociation en matière de foncier de l'État. Cet accord officialise la cession de terrains et de bâtiments de l'îlot Saint-Germain, négociation en cours depuis plus de deux ans.

Cet accord passé avec la ville de Paris poursuit un double objectif : valoriser les intérêts patrimoniaux de l'État d'une part et développer le parc de logement social à Paris, d'autre part.

### **Montant total de la cession : 29 millions d'euros**

Le protocole de session concerne l'ensemble de l'îlot Saint-Germain, pour un montant de 29 millions d'euros. L'emprise sera libérée avant le 31 décembre 2018.

Une partie de l'emprise totale reviendra à la Régie immobilière de la ville de Paris (RIVP), c'est l'emprise sociale sur laquelle, 251 logements seront construits, dont 10 % seront réservés au logement des agents du ministère des Armées.

Puis, l'État cèdera le reste du site à des opérateurs, à des investisseurs qu'il aura désignés en vue de valoriser au mieux son patrimoine, tout en respectant les règles inscrites au PLU (Plan local d'urbanisme) de la ville.

### **251 nouveaux logements sociaux**

Sur cette parcelle, grâce à cette session et au programme de construction, la ville de Paris va pouvoir construire 251 logements sociaux dans le 7<sup>e</sup> arrondissement. Ces logements seront ouverts à plusieurs catégories de revenus : 50 % seront des logements PLAI (prêt locatif aidé d'intégration), 40 % des PLUS (prêt locatif à usage social) et 10 % des PLS (prêt locatif social). Une crèche et un gymnase complèteront cette opération d'aménagement afin d'améliorer la qualité de vie des habitants.

Le préfet de région, Michel Cadot, rappelle que la construction de logements en Île-de-France est une priorité des services de l'État, dans une région tendue, souffrant de pénuries d'offre de logements.

### **Contact presse**

**Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris**

01 82 52 40 25 / [pref-communication@paris.gouv.fr](mailto:pref-communication@paris.gouv.fr)

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 [@Prefet75\\_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)